



PERCÉE : ACCÉLÉRER LES TECHNOLOGIES PROPRES

LIGNES DIRECTRICES POUR LES PARTICIPANTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick (FINB) alimente le secteur technologique de la province en procédant à des investissements stratégiques dans la création et le développement d'entreprises technologiques ainsi qu'en attirant des capitaux. Fondation de capital-risque de premier plan au Nouveau-Brunswick, la FINB offre des investissements directs en capitaux et en fonds de fonds, des subventions d'exploitation ainsi que des stratégies d'accélération et d'incubation pour les entreprises en démarrage. Elle offre de plus un système de soutien complet comprenant une participation active aux conseils d'administration des sociétés de son portefeuille, des conseils en matière de stratégie et de planification commerciale, et la mise en relation des entreprises en démarrage et des sociétés de son portefeuille avec son réseau de co-investisseurs et de ressources.

La FINB joue depuis 2003, année de sa création, un rôle de tremplin pour certaines des entreprises les plus passionnantes et les plus innovantes de la région. La Fondation met l'accent sur les décisions audacieuses et la réflexion stratégique, prenant des risques calculés pour obtenir des rendements significatifs. Optimiste et visionnaire, la FINB est souvent la première source de financement pour les jeunes entreprises technologiques du Nouveau-Brunswick. Cet engagement va au-delà des entreprises privées pour favoriser l'innovation, la diversité et la croissance économique dans les secteurs prioritaires du Nouveau-Brunswick, et ce afin d'obtenir des rendements générationnels.

PERCÉE : ACCÉLÉRER LES TECHNOLOGIES PROPRES

« Percée » est le concours par excellence de la FINB pour les entreprises en démarrage. Créé en 2007, ce concours a aidé en près de vingt ans des centaines de nouveaux entrepreneurs. Il s'agit donc pour les nouvelles entreprises et les innovateurs de présenter leurs solutions, de se faire mieux connaître et d'obtenir un financement pour se lancer.

Le concours **Percée : Accélérer les technologies propres** fait partie des initiatives mises en place au titre du Fonds de recherche sur les impacts climatiques (partenariat entre la FINB et Opportunités NB). Il vise à favoriser l'innovation dans les technologies propres ainsi qu'à accélérer la commercialisation des technologies propres mises au point au Nouveau-Brunswick.

CRITÈRES

Le concours s'adresse aux entreprises en démarrage du Nouveau-Brunswick. Les entreprises ciblées ne doivent pas avoir levé plus de 500 000 \$ en capitaux (au stade de prédémarrage ou avant).

Les candidats seront évalués selon les critères suivants :

- Marché mondial important et en croissance
- Marché cible ayant un besoin évident
- Faisabilité technologique et commerciale du projet
- Degré d'innovation inhérent au projet

- Avantage concurrentiel
- Équipe talentueuse et expérimentée
- Retombées économiques potentielles pour le Nouveau-Brunswick

UTILISATION DES FONDS

Les fonds obtenus doivent permettre aux entreprises d'atteindre plus rapidement la ou les prochaines étapes de leur évolution. Les catégories de coûts sont généralement les suivantes :

- Création et constitution d'une entreprise
- Développement général des affaires, dont amélioration du modèle commercial
- Modélisation financière
- Étude de marché approfondie
- Développement de technologies et de produits, notamment de prototypes, de tests de produits et d'essais auprès de clients
- Protection de la propriété intellectuelle
- Autres utilisations approuvées par la FINB, indiquées dans la présentation du demandeur

Les dossiers proposant les utilisations suivantes ne sont pas admissibles :

- Abandon d'investissements existants
- Consolidation ou remboursement de dettes
- Refinancement d'une entreprise
- Achat d'immobilisations, p. ex., terrains, bâtiments et véhicules
- Travaux de construction de rénovation ou d'améliorations locatives
- Compensation de pertes d'exploitation et de dépenses commerciales passées

INVESTISSEMENT EN CAPITAL

Jusqu'à deux (2) entreprises seront choisies pour le processus de vérification préalable que fera la FINB avant d'accorder un investissement en capital à hauteur de 50 000 \$ à titre d'entente de souscription d'intérêts futurs (Simple agreement for future equity - SAFE). Cet investissement fournira aux entreprises en question le capital et l'aide nécessaires pour atteindre leurs objectifs commerciaux. L'investissement consistera en une entente de souscription d'intérêts futurs par la FINB, après vérification diligente.

ENTENTE DE SOUSCRIPTION D'INTÉRÊTS FUTURS

L'investissement est assujéti à une vérification par la FINB, dont le résultat doit être satisfaisant. L'investissement prendra la forme d'une entente de souscription d'intérêts futurs dans une entité dûment constituée. La FINB et les entreprises gagnantes concluront une entente de souscription d'intérêts futurs (Simple agreement for future equity - SAFE). Cette entente sera plafonnée à 2 500 000 \$, aura une durée de 24 mois et sera assortie d'une remise de 20 % pour le tour de financement suivant. Elle sera similaire à celle qu'a fait connaître Y-Combinator.

PROCESSUS DU CONCOURS

Le concours reproduit le processus qu'un entrepreneur doit suivre pour solliciter des fonds auprès d'investisseurs. Les juges (à déterminer) de la FINB joueront donc le rôle d'investisseurs et retiendront jusqu'à deux (2) entreprises parmi les cinq (5) finalistes.



Pour sélectionner les gagnants, les juges évalueront l'intégralité de chaque projet ainsi que la qualité d'ensemble du modèle commercial et de l'idée générale, la présentation, les réponses données par le participant lors de la séance de questions, ainsi que la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs commerciaux. Le ou les gagnants seront les participants les mieux à même de présenter aux juges les qualités de leur projet et leur aptitude à le mettre en œuvre.

Pour avoir la possibilité de faire une présentation dans le cadre du concours **Percée : Accélérer les technologies propres**, le 18 mars 2025, les candidats doivent :

1. présenter une demande et fournir les renseignements exigés au plus tard le 3 mars 2025, à 23 h 59.
2. Les cinq (5) entreprises sélectionnées seront informées de leur participation au concours d'ici le 7 mars 2025.
3. Les cinq (5) entreprises sélectionnées seront invitées à participer à une séance de mentorat virtuelle, qui aura lieu le 13 mars 2025.

Les cinq finalistes feront une présentation de 10 minutes puis répondront à des questions pendant cinq minutes.

DEMANDES DE CANDIDATURE

La FINB doit recevoir les demandes de candidature sur son portail au plus tard le 3 mars 2025, à 23 h 59. Les demandes papier ou courriel ne seront pas acceptées.

PRÉSENTATION EN DIRECT ET SÉANCE DE QUESTIONS

Les juges évalueront les entreprises selon les critères suivants :

- Contenu de la demande initiale
- Clarté, force de persuasion et organisation de la présentation
- Mesure dans laquelle l'entreprise présente de manière concise et précise son projet
- Aptitude à apporter des réponses directes aux questions posées par les juges

« Percée » est le concours par excellence de la FINB pour les entreprises en démarrage. Créé en 2007, ce concours a aidé en près de vingt ans des centaines de nouveaux entrepreneurs. Il s'agit pour les nouvelles entreprises et les innovateurs de présenter leur projet, de se faire mieux connaître et d'obtenir un financement pour se lancer.

*Le concours **Percée : Accélérer les technologies propres** relève du Fonds de recherche sur les impacts climatiques, partenariat entre la FINB et Opportunités NB, qui a été créé pour accélérer l'innovation en matière de technologies propres et de réduction des émissions à effet de serre au Nouveau-Brunswick, ainsi que leur commercialisation. Cette initiative stratégique contribue à la croissance économique et à la compétitivité de la province en aidant des entreprises en démarrage ainsi que des petites et moyennes entreprises néo-brunswickoises à effectuer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.*

CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1 - En se portant candidats et en faisant une présentation, les participants reconnaissent avoir lu, compris et accepté les conditions suivantes. La FINB se réserve le droit d'interpréter les règles du concours conformément à l'intention de ces dernières.

5.2 - Les bénéficiaires doivent accepter de lancer leur activité au Canada atlantique et d'y exploiter leur entreprise. Ils acceptent de plus que l'investissement soit subordonné à la conclusion, avec la FINB, d'une entente de souscription d'intérêts futurs (Simple agreement for future equity - SAFE). Les conditions seront présentées aux finalistes afin qu'ils puissent en prendre connaissance. La FINB se réserve le droit de contacter d'autres parties concernées, notamment pour la propriété intellectuelle. Les investissements en capitaux sont assujettis à un processus de vérification préalable de la part de la FINB. La FINB se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'émettre une obligation convertible.

5.3 - Afin de pouvoir prendre part au concours, les participants et les demandes de candidature doivent satisfaire aux exigences d'admissibilité énoncées dans le présent document. Les participants doivent de plus envoyer le formulaire de candidature ainsi que leur présentation par voie électronique. Le formulaire de candidature précise les conditions générales du concours. En soumettant leur candidature, les entreprises confirment avoir lu et compris lesdites conditions.

5.4 - Toute soumission et les documents qui l'accompagnent doivent être rédigés en anglais.

5.5 - La FINB se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier à tout moment les participants ayant falsifié leurs données, soumis de fausses informations ou plagié, perdant ainsi tout droit associé au concours, y compris le droit d'obtenir les fonds prévus.

5.6 - La FINB se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser toute candidature liée à un produit illégal ou nuisant à sa réputation ou au concours.

5.7 - Les présentations, les projections financières et les autres documents qui accompagnent la candidature doivent être rédigés ou créés par le participant. Le matériel protégé par le droit d'auteur, y compris les images et les vidéos, peut uniquement être utilisé si son propriétaire y consent de façon expresse; les participants doivent pouvoir fournir la preuve de cette autorisation si la FINB le demande.

5.8 - Les participants ont un droit de propriété sur leur soumission, à condition qu'ils acceptent par la présente que la FINB fasse des copies de leur présentation, de leurs projections financières et des autres documents exigés et utilise lesdites copies aux fins du concours. La FINB a le droit mondial non exclusif d'utiliser ou de publier, dans toutes les langues et dans tous les médias, et sur tout support, tout ou partie des documents liés au concours, à des fins relatives audit concours ou à de futurs concours de cette nature.

5.9 - Les participants doivent consentir à participer au plan médiatique de la FINB lié au concours, comme des entrevues et des séances photo, ainsi qu'à la publication ou à la diffusion de ce matériel.

5.10 - En raison de la nature du concours, la FINB ne demandera pas aux juges, aux évaluateurs, au personnel ou au public d'accepter ou de signer une déclaration de non-divulgation; de plus, la FINB ainsi que les membres de son comité de sélection ne seront aucunement responsables du détournement ou de l'utilisation abusive du contenu des documents soumis ou présentés par les candidats au concours. Les participants au concours acceptent que la FINB divulgue les présentations, les informations financières, les vidéos et toute autre information ou tout document soumis aux juges et aux organisateurs du concours.

5.11 - Le simple fait de participer au concours ne signifie pas que les entreprises participantes seront sélectionnées comme gagnantes; cela ne signifie pas non plus qu'elles seront assurées d'obtenir à l'avenir un financement ou un autre type d'aide de la part de la FINB. Les participants retenus peuvent être admissibles à un autre financement une fois le concours terminé, au titre d'autres



fonds parrainés par la FINB; ces financements ne sont cependant pas liés au présent concours et sont accordés à la seule discrétion de la FINB, selon les conditions générales établies.

5.12 - Seuls les participants retenus seront informés de leur admissibilité à être présentés lors de l'Atlantic Venture Forum. La FINB n'a aucune obligation de retourner les candidatures aux participants.

5.13 - La FINB se réserve le droit, à sa seule discrétion, de juger et d'évaluer les soumissions et les formulaires. **La FINB se réserve le droit de prendre toutes les décisions relatives au présent concours.**

5.14 - En participant au concours, chaque participant est réputé renoncer à tout recours contre la FINB, ses juges, ses bénévoles et son personnel, pour toute réclamation pouvant découler de la participation audit concours.

5.15 - La FINB, les juges, les bénévoles et le personnel ne sont pas responsables des erreurs typographiques, techniques ou autres dans l'offre ou l'administration du présent concours, y compris entre autres les erreurs liées à la publicité, aux règles, aux pannes informatiques, à la sélection et à l'annonce des gagnants, ou à l'émission d'investissements en capitaux.

5.16 - En participant au présent concours, les personnes concernées consentent à l'utilisation de leurs renseignements personnels. La FINB peut utiliser les renseignements personnels pour promouvoir d'autres concours de même nature. La FINB peut conserver les renseignements personnels des participants pour leur annoncer des initiatives de développement commercial indépendantes du présent concours; cependant, la FINB ne divulguera pas lesdits renseignements personnels.



PERCÉE : ACCÉLÉRER LES TECHNOLOGIES PROPRES ANNEXES

ANNEXE 1 – LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRÉSENTATION

La présentation doit décrire le projet de l'entreprise et susciter l'enthousiasme et l'intérêt des évaluateurs; il est donc très important qu'elle soit concise, ciblée et précise. Outre le texte nécessaire à l'explication du projet, la présentation doit comporter des photos, des graphiques et d'autres éléments visuels pour faciliter sa compréhension par les évaluateurs. Les participants doivent être autorisés à utiliser le contenu qu'ils n'ont pas créé eux-mêmes; ils doivent de plus en préciser la source. Chaque présentation doit contenir les informations suivantes :

- Présentation de l'entreprise
- Problème à résoudre ou besoin à combler
- Analyse des clients et du marché (taille du marché, part de marché potentielle, preuves que les clients ont besoin du produit ou du service proposé)
- Description du produit ou du service et environnement réglementaire
- État actuel du développement (p. ex., version bêta, essais auprès de clients, etc.)
- Propriété intellectuelle (p. ex., dépôts de brevets, marques déposées, etc.)
- Différenciation concurrentielle
- Équipe de direction et/ou conseillers, et expérience pertinente
- Calendrier pour l'atteinte de revenus importants et/ou de flux de trésorerie positifs
- Faits saillants financiers



PERCÉE : ACCÉLÉRER LES TECHNOLOGIES PROPRES ANNEXES

ANNEXE 2 – PRÉSENTATION EN DIRECT

La présentation dure 10 minutes. Un membre de votre équipe devra faire la présentation en direct lors du concours.

La présentation doit répondre aux questions suivantes :

- Quel est votre produit ou service? Décrivez brièvement ce que vous vendez.
- Quel est votre marché? Expliquez qui sont vos clients, le secteur d'activité et la taille du marché.
- Quel est votre modèle de revenus? Expliquez comment vous allez gagner de l'argent.
- Quelle est l'équipe de l'entreprise? Décrivez brièvement votre équipe et ses réalisations.
- Qui sont vos concurrents? Expliquez qui sont vos concurrents et leurs réalisations.
- Quel est votre avantage concurrentiel? Expliquez en quoi votre entreprise se distingue.
- Pourquoi votre innovation permettrait-elle de protéger l'environnement (p. ex., réduction des émissions de gaz à effet, air/eau plus purs, etc.)? Fournissez des données et des mesures pour étayer le tout (lorsque cela est possible).

Chaque présentation doit :

- être concise : pas plus de 10 minutes;
- être claire : tout le monde doit pouvoir vous comprendre;
- être avant tout visuelle : utilisez plus d'éléments visuels que de texte.